

Interpellation à la Municipalité « le plastique, c'est tragique »

Préambule

A l'échelle planétaire, le plastique génère une pollution qui vire au désastre écologique et sanitaire majeur. Quelques 310 millions de tonnes sont produits et rejetés par an et ce chiffre est en croissance constante. On estime à quelques 100 millions de tonnes de déchets qui se répandent sur terre et sur mer, menaçant directement de nombreuses espèces de la vie marine.

En Suisse, nous consommerions un million de tonnes de plastique par an soit quelques 125 kg par personne. Malgré un système de collecte et d'incinération efficace, quelques 5000 tonnes par an finissent dans la nature. Sans même parler de micropolluants, notre lac contient 129 gr/km², soit à peine moins que les océans.

D'un point de vue environnemental ou de santé publique, la limitation de l'usage du plastique et de ses déchets sont des sujets à empoigner vigoureusement.

Localement

A Nyon, les démarches en ce sens des Conseillers-ères auprès de la Municipalité ne datent pas d'hier, en particulier le postulat de Sarra Inoubli en 2014 sur la distribution de sacs biodégradables en 2016 et l'interpellation de Michèle-Blondel en 2018 sur la question des sacs plastiques.

Comme la Municipalité l'a expliqué dans sa réponse du 3 décembre 2018 suite à l'interpellation sur les sacs plastiques, des démarches ont été entreprises telles que la distribution de sacs biodégradables aux commerçants du marché, un essai de sensibilisation des commerçants de la SIC en 2014. On note également la distribution de sacs réutilisables - certains en tissu, certains en plastique - à l'effigie de Nyon, l'encouragement à la mise en place de boîtes réutilisables pour les repas, ou encore la publication du « Guide des manifestations responsables ».

Force est de constater que ces mesures ont eu des effets limités.

2020 : Un contexte favorable

L'année 2020 commence avec plusieurs initiatives concrètes :

- Interdiction de certains objets à usage unique en plastique dans toute l'Union européenne (pailles, gobelets jetables en plastique, mélangeurs, Q-Tips, sacs etc.) depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- Bannissement des sacs en plastique gratuits de TOUS les magasins Coop et Migros sur le territoire suisse d'ici à fin 2020 ;
- Distribution gratuite des sacs en plastique interdite dès le 1^{er} janvier 2020 dans le Canton de Genève (modification de la loi cantonale) et mise en œuvre par le Conseil d'État de mesures qui favorisent l'utilisation de sacs réutilisables (compostables, en tissu ou en papier) ;
- Dépôt d'un postulat de Pierre-Alain Bringolf déposé à Gland le 28 octobre 2019 proposant des mesures afin que la ville devienne une commune éco-exemplaire en matière d'emballages plastiques.

Pourquoi Nyon ne pourrait-il pas emboîter le pas de ces initiatives ?

Aussi, nous demandons à la Municipalité d'intensifier sa politique sur ce sujet.

Concrètement, cette politique pourrait se traduire :

- 1) Par un meilleur contrôle de l'application du Guide des manifestations responsables¹ en matière de déchets.
- 2) Par des mesures exemplaires au sein de l'administration communale en supprimant tout plastique à usage unique -gobelets plastiques, bouteilles de PET individuelles, bâtonnets pour café-.
- 3) Par une nouvelle sensibilisation des commerçants, et des restaurants et salles de sport, voire par une interdiction à l'instar de la Ville de Genève.

Les soussignées ont l'honneur de solliciter de la Municipalité le développement d'un plan d'actions concernant des mesures de lutte antiplastique qui pourraient être implantées au niveau communal, voire intercommunal.

Valérie Mausner Leger pour le groupe des Vert.e.s, -Michèle Miéville-Blondel pour le groupe Vert'libéral, le 15 février 2020

¹ Extrait du guide des manifestations responsables, chapitre « déchets »

- Limiter la production de déchets, en particulier les emballages, et demander aux fournisseurs de reprendre les emballages vides et les invendus.
- Employer de la vaisselle réutilisable (porcelaine, plastique lavable).
- Utiliser des gobelets réutilisables avec consigne (à disposition sur demande).
- Positionner les contenants aux emplacements adéquats selon les producteurs de déchets et assurer une signalétique claire.